

CONSIGNES DE TRI
RETROUVEZ LES DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS DANS L'APPLI KYRIELLE !

EMBALLAGES ...En vrac ou en sacs obligatoirement transparents dans votre bac



PAPIERS



VERRE



BIODÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES



GROS CARTONS



2024
CALENDRIER

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

JANVIER

	A	B
Mercredi 3		
Mardi 9		
Mardi 16		
Mardi 23		
Mardi 30		

FÉVRIER

	A	B
Mardi 6		
Mardi 13		
Mardi 20		
Mardi 27		

MARS

	A	B
Mardi 5		
Mardi 12		
Mardi 19		
Mardi 26		

AVRIL

	A	B
Mercredi 3		
Mardi 9		
Mardi 16		
Mardi 23		
Mardi 30		

MAI

	A	B
Mardi 7		
Mardi 14		
Mercredi 22		
Mardi 28		

JUIN

	A	B
Mardi 4		
Mardi 11		
Mardi 18		
Mardi 25		

JUILLET

	A	B
Mardi 2		
Mardi 9		
Mardi 16		
Mardi 23		
Mardi 30		

AOÛT

	A	B
Mardi 6		
Mardi 13		
Mardi 20		
Mardi 27		

SEPTEMBRE

	A	B
Mardi 3		
Mardi 10		
Mardi 17		
Mardi 24		

OCTOBRE

	A	B
Mardi 1		
Mardi 8		
Mardi 15		
Mardi 22		
Mardi 29		

NOVEMBRE

	A	B
Mardi 5		
Mercredi 13		
Mardi 19		
Mardi 26		

DÉCEMBRE

	A	B
Mardi 3		
Mardi 10		
Mardi 17		
Mardi 24		
Mardi 31		

1 Vous habitez...

A CONCOURSON-SUR-LAYON | LONGUÉ (HORS JUMELLES) | PARNAY | SOUZAY-CHAMPIGNY | ST-GEORGES-SUR-LAYON | TURQUANT

B AMBILLOU-CHÂTEAU | BRIGNÉ | FONTEVRAUD-L'ABBAYE | MONTSOREAU | VARRAINS

2 Votre jour de collecte est le MARDI

3 Votre type de collecte

Grâce à la couleur figurant sur le calendrier, sortez le bac adéquat la veille au soir et rentrez-le une fois la collecte réalisée.



4 Jour férié = ma collecte est reportée

Toutes les collectes sont décalées d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Ces jours de collecte sont notés en bleu dans le calendrier.

N'oubliez pas d'anticiper les semaines comportant des jours fériés. Orientez les poignées des bacs côté rue pour faciliter la collecte par nos agents.



Merci pour tous vos gestes de tri !

Grâce à vous, nous valorisons vos déchets et préservons mieux l'environnement.

i IMPORTANT...

→ Les ordures ménagères doivent être contenues dans des sacs bien fermés.

→ Les emballages peuvent être jetés dans le bac ou le point d'apport volontaire en vrac ou dans un sac obligatoirement transparent.

Un bac non conforme (contenu ou sac) peut être refusé.

→ Les déchets et sacs placés en vrac à côté du bac ne sont pas collectés.

→ Lavez votre bac régulièrement pour votre hygiène et celle des agents de collecte.

→ Le papier se recycle dans les points d'apport volontaire.



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

→ Localisez facilement les points d'apport volontaire les plus proches de chez vous (mais aussi les déchèteries, bornes textiles, boîtes à livres...) sur notre site Internet ou sur l'appli Kyrielle.

www.saumur-aggloproprete.fr



Appli Kyrielle



Kyrielle /Saumur Agglopropreté

201 Boulevard Jean Moulin 49400 SAUMUR

02 41 50 44 67 / accueil@agglopropre49.fr



DÉCHÈTERIES

SAUMUR

(Le Clos Bonnet) - 60 rue du Tunnel

→ DU LUNDI AU SAMEDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

ST-LAMBERT-DES-LEVÉES

(Bellevue) Route du Vieux Vivy

→ DU LUNDI AU SAMEDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

→ DIMANCHE de 9h30 à 12h

MONTREUIL-BELLAY

(Champ de Liveau) Les Quints

→ LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI de 13h30 à 17h30

→ JEUDI de 9h à 12h

→ SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

ALLONNES

Rue St-Jean-des-Bois

→ LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI de 9h à 12h

→ MARDI ET SAMEDI de 13h30 à 17h30

VERNANTES

La Maladrerie

→ LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI de 13h30 à 17h30

→ SAMEDI de 9h à 12h

LONGUÉ-JUMELLES

Z.I. La Métairie

→ DU LUNDI AU SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

GENNES-VAL-DE-LOIRE

Z.A. des Sabotiers - Route de Doué

→ LUNDI ET VENDREDI de 13h30 à 17h30

→ MERCREDI ET SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DOUÉ-EN-ANJOU

Z.I. La Saulaie - Rue des Fougerons

→ LUNDI, MARDI ET VENDREDI de 9h à 12h

→ JEUDI de 13h30 à 17h30

→ MERCREDI ET SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

BIODÉCHETS

DÉCHETS ALIMENTAIRES ou DÉCHETS VERTS il existe une kyrielle de solutions pour vos biodéchets !



En conformité avec la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire qui entre en vigueur au 31 décembre 2023, Kyrielle offre la possibilité de vous équiper d'un composteur. Il est vendu avec son bio-seau ainsi qu'un guide d'utilisation → Pour le réserver, inscrivez-vous sur www.saumur-aggloproprete.fr.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

● 55 composteurs partagés libres d'accès sont installés sur le territoire. Découvrez leur localisation grâce à l'appli Kyrielle.

● Kyrielle apporte une aide financière pour l'achat de votre poulailler grâce à « Un toit pour ailes » !

DÉCHETS VERTS

● Un service de location de broyeur (pour un broyage de branches en autonomie ou accompagné d'un agent de Kyrielle), permettant de récupérer le broyat pour pailler ou enrichir vos sols.

● Les 8 déchèteries de Kyrielle sont à votre disposition pour vos dépôts de déchets verts.